UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE

REGLEMENT DU CONCOURS D'ADMISSION

PREAMBULE

Conformément à l'arrêté ministériel du 25 avril 1997, annexe I, pour accéder en première année des études en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste, les candidats devront se soumettre à un contrôle des capacités intellectuelles, des connaissances linguistiques, des savoirs et des aptitudes conduisant aux compétences professionnelles des orthophonistes.

Le concours d'admission comporte des épreuves d'admissibilité et d'admission écrites et orales permettant d'évaluer, de façon qualitative et quantitative, les aptitudes requises.

Un numerus clausus fixé chaque année en juin par arrêté ministériel détermine le nombre de places mises au concours d'entrée en première année. Pour 2011, il était de 30 places.

Le jury du concours est seul souverain dans ses délibérations.

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS :

Pour se présenter au concours, les candidats doivent pouvoir justifier :

- soit du baccalauréat,
- soit du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires),
- soit d'un titre français admis en dispense du baccalauréat,
- soit d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau au moins égal à celle sanctionnée par le baccalauréat français, la décision d'admission est alors prise par le Président de l'Université.
- Tout autre diplôme de l'enseignement supérieur est à mentionner dans le dossier d'inscription.

Toute demande de tiers temps supplémentaire en raison d'un handicap devra être adressée au département d'Orthophonie, IUT Génie Civil Avenue des Facultés 80025 Amiens Cedex 1 avant le 15 janvier 2012 avec les justificatifs suivants : Certificat de la MDPH ou Certificat du Service de Médecine Préventive de l'Université de la ville du candidat.

MODALITES D'INSCRIPTION

1ère étape :

PRE-INSCRIPTION EN LIGNE jusqu'au au dimanche 15 janvier 2012

2ème étape :

ENVOI DU DOSSIER jusqu'au 16 janvier inclus (cachet de la poste faisant foi) Aucun dossier ne sera accepté après cette date

Fiche d'inscription éditée avec n° dossier à retourner au **:**

Département Orthophonie (locaux de l'IUT)
Avenue des Facultés
80025 AMIENS Cédex 1
accompagnée des pièces suivantes **:**

- Une **photocopie du baccalauréat** (ou du relevé de notes) ou du **certificat de scolarité** pour les lycéens inscrits en terminale au moment de l'inscription *L'admission définitive reste subordonnée à l'obtention du baccalauréat*
  (la photocopie du relevé de notes sera demandée lors de l'inscription définitive).

- **Un chèque de 80 € pour frais de dossier**, libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Amiens (indiquer au dos du chèque le nom et prénom du candidat -orthophonie 2012 – n° dossier), ***En cas de désistement, quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué.***

- **1 enveloppe autocollante (format courrier) affranchie au tarif en vigueur** et libellée aux nom et adresse du candidat

- **1 enveloppe autocollante (format 16 x 23 cm) affranchie à 0,95 €** libellée à votre adresse pour l'envoi de la convocation et plan d'accès (informer le secrétariat de toutes modifications en cours d'année)

INSERER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER

dans une pochette coin transparente (ouverte des 2 côtés)

Vous ne serez inscrit que lorsque votre dossier aura été réceptionné et validé, un accusé de réception vous parviendra par mail et une convocation sera envoyée par courrier début février.

DATES DES EPREUVES :

* **Les épreuves d'admissibilité auront lieu**

  Le mercredi 29 février 2012 à Amiens. Lieu UPJV.

* **Les épreuves d'admission seront réparties sur 2 jours :**

  Le vendredi 11 mai 2012 à Amiens. Lieu UFR Médecine.

  Le samedi 12 mai 2012 à Amiens. Lieu UFR Médecine.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE mercredi 29 février 2012:

AVERTISSEMENT : il est instamment recommandé aux candidats de prendre leurs dispositions pour les transports, leurs repas et leur logement éventuel sur place afin de ne pas subir de désagrément lié aux horaires des épreuves.

Les candidats devront se présenter 1 heure avant le début des épreuves en vue du règlement des dernières démarches administratives.

Toute arrivée tardive ainsi que la non présentation des pièces demandées (convocation, pièce d'identité valide) entraînera automatiquement l'exclusion du concours.

Toute sortie anticipée sera considérée comme un abandon.

De même, toute fraude ou tentative de fraude durant le concours entraînera une procédure disciplinaire selon la réglementation en vigueur.

CONTENU DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE :

LE MATIN ;

9h00 : Emargement et distribution des étiquettes d'anonymat.

de 9h45 à 12H30 :

-QCM Maîtrise de la Langue (50 questions).

-QCM Culture Générale (50 questions).

-QCM Logique (50 questions).

Un autre émargement sera réalisé à l'issue des épreuves avec remise des QCM, des sujets et des brouillons (NB : les sujets restent la propriété intellectuelle et physique du département d'orthophonie).

Répartition : 2H15 seront réservées aux QCM et 30 mn au ramassage des différentes pièces et à l'émargement de sortie d'épreuve.

PAUSE DEJEUNER de 12H30 à 14H00

L'APRES-MIDI :

14H00 : Emargement

de 14H30 à 16H15 :

-RESUME DE TEXTE (1 heure 15).

Un émargement sera réalisé à l'issue de l'épreuve avec remise des copies, des sujets et des brouillons (NB : les sujets restent la propriété intellectuelle et physique du département d'orthophonie).

Répartition : 1H15 sera réservée à l'épreuve, 30 mn au ramassage des différentes pièces et à l'émargement de sortie.

L'usage de tout dictionnaire, de matériel électronique ainsi que du téléphone portable est rigoureusement interdit. Le candidat devra être muni d'un stylo bille noir pour les feuilles de réponses aux QCM.

Résultats :

Dans un premier temps, seront retenus les 300 meilleurs candidats aux épreuves de QCM (les 3 épreuves ont même coefficient). Pour ce faire, il sera tenu compte de la moyenne des notes des 3 séries. En cas d'ex-aequo, la note obtenue au QCM de Maîtrise de la Langue sera utilisée pour départager les candidats. Si cette seule note ne pouvait suffire, alors serait prise en compte la note obtenue au QCM de Culture Générale et enfin si les ex-aequo n'étaient toujours pas départagés, serait prise en compte la note obtenue au QCM de Logique.

Les résumés des 300 meilleurs candidats aux QCM feront l'objet d'une correction par un jury de professionnels (orthophonistes). A l'issue de cette première sélection, les 150 meilleurs candidats pourront présenter les épreuves d'admission.

En conséquence, pour déterminer les 150 «meilleurs » il sera tenu compte de la somme suivante = Moyenne des 3 QCM + résumé.

Les 150 candidats retenus pour les épreuves d'admission seront convoqués par courrier. Le classement sera affiché à l'U.F.R. de Médecine (rue des Louvels, Amiens) et sera disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.u-picardie.fr/orthophonie.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone. Un relevé individuel de notes sera envoyé à chaque candidat courant octobre.
Les copies ne feront l'objet d'aucun envoi. Le candidat qui le souhaite pourra consulter ses copies sur rendez-vous en notifiant sa demande par courrier auprès de la responsable pédagogique.

EPREUVES D'ADMISSION

(réservées aux 150 premiers candidats)

AVERTISSEMENT : il est instamment recommandé aux candidats de prendre leurs dispositions pour les transports, leurs repas et leur logement éventuel sur place afin de ne pas subir de désagrément lié aux horaires des épreuves. Les candidats

devront se présenter 1/2 heure avant le début des épreuves en vue du règlement des dernières démarches administratives. Toute arrivée tardive ainsi que la non présentation des pièces demandées (convocation, document d'identité) entraînera automatiquement l'exclusion du concours.

EPREUVES D'ADMISSION du vendredi 11 mai 2012 après-midi

15H30 : Emargement.

16H00 : DICTEE ECRITE 30 mn.

16H30 : Ramassage des copies.

16H45 : EPREUVE DE CREATIVITE (1 heure).

Le candidat devra être muni de feutres ou crayons de couleurs pour l'épreuve de créativité

Le contenu de l'épreuve de créativité sera utilisé pendant la partie entretien du samedi 12 mai.

17H45 : Ramassage & émargement de sortie.

EPREUVES D'ADMISSION du samedi 12 mai 2012

Elles se déroulent sur une journée et sont composées des épreuves suivantes :

A partir de 8H30 : EPREUVES PSYCHOTECHNIQUES et ENTRETIEN DE MOTIVATION (première partie) devant un jury de 2 professionnels. Chaque candidat sera auditionné individuellement (30 min maximum).

PAUSE DEJEUNER.

A partir de 14H00 : EPREUVES PSYCHOTECHNIQUES et ENTRETIEN DE MOTIVATION (deuxième partie) devant un second jury de 2 professionnels Chaque candidat sera auditionné individuellement (30 min maximum).

Lors des épreuves orales, une note établie lors des délibérations finales par tous les membres des jurys aura une limite inférieure éliminatoire quelques soient les résultats des autres épreuves

A l'issue de ces épreuves de même coefficient, l'ensemble des jurys délibérera et établira la liste définitive des reçus par ordre de mérite.

Dans la limite des places octroyées en première année, une liste complémentaire sera ouverte, toujours dans l'ordre du mérite si des candidats reçus venaient à se désister.

Ce classement sera affiché à l'U.F.R. de Médecine 3, rue des Louvels à Amiens et sera publié sur http://www.u-picardie.fr/orthophonie.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone. A l'issue des épreuves d'admission, aucune note ne sera donnée. Seule la copie de la dictée pourra être consultée sur place sur rendez-vous auprès de la responsable pédagogique.